Changement climatique

Audit de l'optimisation des ressources de 2016

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Au printemps 2015, les bureaux d'audit législatif de tout le Canada, y compris l'Ontario, ont entamé un audit en collaboration afin d'examiner les progrès réalisés par les gouvernements dans la mise en oeuvre des initiatives liées au changement climatique.
- Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le Ministère) a pour mandat de diriger les efforts déployés par l'Ontario afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux effets du changement climatique.
- Le gouvernement de l'Ontario s'est donné pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 15 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020, de 37 % d'ici 2030 et de 80 % d'ici 2050.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Le gouvernement s'est engagé à atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés dans son Plan d'action contre le changement climatique (2007), et il a élaboré un plan d'adaptation au changement climatique (2011–2014).
- Le système de plafonnement et d'échange mis en oeuvre par l'Ontario afin de lutter contre le changement climatique est censé générer des recettes d'environ 8 milliards de dollars entre 2017 et 2020, surtout en conséquence de la consommation d'essence et de gaz naturel par les ménages et les entreprises.
- Les recettes liées au système de plafonnement et d'échange doivent être dépensées dans un souci d'optimisation des ressources et utilisées conformément aux communications publiques sur les initiatives de réduction des émissions.

Constatations

- Selon une analyse commandée par le Ministère, seulement 3,8 (20 %) des 18,7 mégatonnes (Mt) de réductions des émissions de gaz à effet de serre requises pour atteindre l'objectif de 2020 en Ontario devraient être réalisées en Ontario. Les 14,9 Mt (80 %) de réductions restantes devraient avoir lieu au Québec et en Californie. À l'heure actuelle, le Rapport d'inventaire national ne reconnaît pas les réductions réalisées à l'extérieur de l'Ontario.
- En intégrant son régime de plafonnement et d'échange, l'Ontario prévoit reconnaître les réductions d'émissions au Québec et en Californie attribuables à des entreprises ontariennes qui verseront au Québec et à la Californie une somme estimée à 466 millions de dollars au titre des crédits d'ici 2020. Étant donné la surcapacité actuelle des crédits de plafonnement et d'échange et d'autres politiques climatiques en vigueur au Québec et en Californie, il est peu probable que l'achat de crédits par les émetteurs ontariens contribue à des réductions additionnelles des émissions. Selon les estimations préliminaires effectuées par le Ministère en 2015 pour étayer la conception du programme, ce montant pourrait atteindre 2,2 milliards de dollars en 2030.
- Le Ministère prévoit que les ménages ontariens devront payer des frais supplémentaires pour les carburants, comme l'essence et le gaz naturel, de 156 \$ en 2017 et d'environ 210 \$ d'ici 2019, ainsi que des coûts indirects additionnels pour les biens et services de 75 \$ par an en 2019.
- Les recettes au titre du plafonnement et de l'échange devraient être consacrées à des initiatives de réduction des émissions, lesquelles sont énoncées dans le Plan d'action contre le changement climatique de 2016 de l'Ontario. Notre audit a permis de constater que le Plan présente une prévision irréaliste des réductions d'émissions de 9,8 Mt d'ici 2020, et qu'il n'a pas pris en considération certaines solutions de rechange qui auraient pu être plus rentables.
- La plupart des mesures prévues dans le Plan d'adaptation de 2011, qui devait être pleinement mis en oeuvre avant 2014, n'étaient pas encore terminées en août 2016, et le Ministère n'avait ni examiné ni actualisé son plan.

Conclusions

- Le régime de plafonnement et d'échange de l'Ontario ne réduira probablement pas beaucoup les émissions réelles d'ici 2020. Il se pourrait que des réductions d'émissions soient déclarées en double par la Californie, le Québec et l'Ontario.
- Le *Plan d'action contre le changement climatique* de 2016 du Ministère nécessite une analyse plus approfondie afin de démontrer qu'il permettra une optimisation des ressources pour les Ontariens et réduira les émissions.
- Le gouvernement doit fournir aux Ontariens une meilleure information et de meilleurs soutiens aux fins de l'adaptation à un climat changeant.